



VISION STRATÉGIQUE  
2017 - 2019  
DE L'ORDRE DES GÉOMÈTRES-EXPERTS

UN CAP REDÉFINI POUR LA PROFESSION

# ÉDITO

## Jean-François Dalbin - Président du Conseil supérieur de l'Ordre des géomètres-experts

En qualité de Président du Conseil supérieur de l'Ordre des géomètres-experts, mon rôle, en lien avec les membres du Conseil, est d'anticiper les évolutions techniques, technologiques et législatives qui impactent la profession et ainsi l'inviter à explorer de nouvelles perspectives.

La vision stratégique présentée ici, ainsi que nos missions et les enjeux portés au quotidien par les commissions et services de l'Ordre répondent à la nécessité pour notre institution de poursuivre le cap défini en 2014 tout en tenant compte d'un contexte en transformation.

Les géomètres-experts apportent leur expertise, proposent des outils variés et de grande qualité mais les enjeux évoluent, la concurrence s'intensifie et nous devons nous adapter afin de faire connaître notre rôle et notre valeur ajoutée.

La profession doit rester attractive. Pour ce faire, nous avons déjà lancé un audit de la formation initiale de l'ensemble de la filière. L'objectif de celui-ci était le suivant : faire le point sur les formations existantes et s'assurer qu'elles correspondent toujours aux attentes des géomètres-experts et aux besoins du marché. Dans le cadre de l'exercice professionnel, nous devons nous ouvrir et, sans doute, accueillir au sein de nos structures d'autres métiers tels que les architectes, les juristes, les paysagistes afin de proposer les prestations les plus complètes possibles ...

GÉOMÈTRE-EXPERT,  
UNE PROFESSION  
PLURIELLE




Être géomètre-expert, c'est exercer une profession plurielle. Aujourd'hui, comme beaucoup d'autres professions, nous devons veiller au juste équilibre entre les milieux urbains et ruraux et assurer une présence homogène de la profession sur l'ensemble du territoire.

C'est aussi le rôle de l'Ordre de promouvoir le développement de nouvelles activités telles que le BIM ou la 3D et permettre à ses membres de se former afin qu'ils accèdent à des marchés prometteurs.

# NOTRE MÉTIER

---

Le législateur a confié au géomètre-expert un champ d'activité réservé, celui de la délimitation foncière. Ainsi, la loi n° 942 du 7 mai 1946 instituant l'Ordre des géomètres-experts dispose que le géomètre-expert « Réalise les études et les travaux topographiques qui fixent les limites des biens fonciers et, à ce titre, lève et dresse, à toutes échelles et sous quelque forme que ce soit, les plans et documents topographiques concernant la définition des droits attachés à la propriété foncière, tels que les plans de division, de partage, de vente et d'échange des biens fonciers, les plans de bornage ou de délimitation de la propriété foncière ». 

Garant de la propriété, spécialiste du droit foncier et de son évolution, le géomètre-expert joue également un rôle incontournable dans l'aménagement et la gestion des territoires mais aussi en matière d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre des projets. Il se trouve ainsi au cœur de la vie de nos concitoyens.

Depuis les années 2000, la digitalisation de l'économie et l'évolution du cadre juridique qui accordent une importance accrue aux considérations relatives à la santé et à l'environnement, ont suscité une évolution profonde de la profession. Elle a su se réformer pour s'adapter aux contraintes technologiques ou réglementaires et ainsi intégrer des compétences pluridisciplinaires au sein de ses équipes.



# L'ORDRE DES GÉOMÈTRES-EXPERTS

---

Le rôle de l'Ordre des géomètres-experts (OGE)  est étoffé au fil des années depuis sa création par la loi du 7 mai 1946.

En 70 ans, l'OGE est devenu une véritable instance de management stratégique et de régulation de la profession.

Il représente les géomètres-experts auprès des pouvoirs publics et impulse une stratégie de développement pour la profession.

Personne morale de droit privé, l'OGE a également pour vocation de veiller à la discipline et s'assure de la qualité du service fourni aux consommateurs.

Il est le garant du respect de la déontologie et des règles de l'art. À ce titre, il agit en tant qu'autorité indépendante.

# CHIFFRES-CLÉS

**1 900** géomètres-experts  
inscrits à l'Ordre  
et 9 000 salariés

**13,7%**  d'entre eux  
sont des femmes

**1 155** cabinets sur l'ensemble  
du territoire

**47 ans** âge moyen des  
géomètres-experts

**27%** des nouveaux inscrits  
sont des géomètres   
experts fonciers DPLG

## UNE GRANDE DIVERSITÉ DE MISSIONS

Répartition du CA en %

Foncier	33
Topographie	29
Divers	8
Ingénierie	7
Copropriété	7
Aménagement urbain	7
Planification urbaine	3
Aménagement foncier	2
Expertise judiciaire	2
Gestion entremise et syndic	1
Évaluation immobilière	0,3

# UNE VISION

---

Les objectifs généraux de l'Ordre, pourquoi et comment les atteindre, sont identifiés dans la vision définie par le Conseil supérieur :

« RENDRE INCONTOURNABLE LE GÉOMÈTRE-EXPERT COMME ACTEUR DE L'AMÉNAGEMENT ET DE LA TRANSFORMATION DES TERRITOIRES, VALORISER SON EXPERTISE FONCIÈRE ET GARANTIR AUX PARTIES PRENANTES LA PROTECTION DE LEURS DROITS » 

# DES VALEURS

---

LES 7 VALEURS DE L'ORDRE S'ARTICULENT AUTOUR DE L'**ÉTHIQUE** PROFESSIONNELLE

## ÉQUITÉ

Savoir être juste en prenant en compte les droits de chacun

## TRANSPARENCE

Partager l'information et la connaissance

## HUMANISME

Mettre l'Homme au centre de ses actions

## INDÉPENDANCE

Liberté de faire en conscience et sans pression extérieure

## QUALITÉ

Garantir un haut niveau de prestation répondant aux besoins des parties prenantes

## UNITÉ

Garantir la cohésion de la profession

## EXCELLENCE


S'inscrire dans un processus d'amélioration continue



# DES MISSIONS

---

POUR METTRE EN ŒUVRE SA VISION, DANS LE RESPECT DE SES VALEURS, L'ORDRE DES GÉOMÈTRES-EXPERTS S'EST FIXÉ **15 MISSIONS** PRINCIPALES :

- La garantie de la propriété
- La protection des droits du consommateur
- La représentation de la profession
- La régulation de la profession
- La surveillance, le contrôle et la discipline
- La tenue du tableau de l'ordre 
- Le fonctionnement des instances juridictionnelles
- La production de normes ordinales dont les règles de l'art
- La contribution à la rédaction de textes législatifs et réglementaires
- La fixation et la perception de la cotisation
- Le management stratégique de la profession
- La veille et la prospective
- La formation initiale et continue des géomètres-experts
- La communication et la promotion de la profession
- L'accompagnement des géomètres-experts en difficultés

# DES ENJEUX QUOTIDIENS

---

POUR RÉALISER SES MISSIONS, L'ORDRE DOIT RÉPONDRE À **29 ENJEUX**

- Renforcer l'attractivité et le développement de la profession
- Diversifier les compétences pour investir les marchés innovants et porteurs
- Encourager la recherche et l'innovation
- Confirmer le géomètre-expert comme acteur du développement durable
- Développer le champ d'activité réservé
- Se rendre incontournable sur les sujets touchant à la propriété et à l'aménagement des territoires
- Promouvoir le géomètre-expert comme acteur de la gestion et de la valorisation du patrimoine immobilier
- Assurer la présence des professionnels et de l'institution dans tous les territoires
- Conforter les Conseils régionaux comme acteurs de la politique ordinale
- Promouvoir et accompagner la dématérialisation des processus internes
- Accompagner le géomètre-expert dans la transition numérique
- Sécuriser et garantir les données
- Assurer la cohésion interne de la profession
- Conforter l'Ordre des géomètres-experts comme interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et interface incontournable des partenaires privés

- 
- Développer la notoriété de la profession
  - Être un acteur influent au plan européen et international
  - Encourager et accompagner les géomètres-experts à développer leurs activités à l'international
  - Garantir un haut niveau de formation initiale et continue
  - Garantir un haut niveau de prestation
  - Promouvoir les modes alternatifs de règlement des conflits
  - Mettre la satisfaction des parties prenantes au cœur de nos priorités
  - Réaffirmer l'expertise de la mesure
  - Faire connaître la pluralité d'expertises des géomètres-experts
  - Envisager la spécialisation
  - Allier concurrence et respect des obligations professionnelles
  - Encourager la pluridisciplinarité dans les structures
  - Rendre opérationnelle l'inter-professionnalité
  - Poursuivre la démarche en faveur de l'égalité et de la diversité
  - Être influent parmi les professions du cadre de vie

# LES COMMISSIONS

---

## COMMISSION ÉVALUATION IMMOBILIÈRE

Président : **Jean-Yves BOURGUIGNON**

## COMMISSION IMMOBILIER

Président : **Francis GAILLARD**

## COMMISSION AMÉNAGEMENT DURABLE & URBANISME

Président : **Claude BARNERON**

## COMMISSION COPROPRIÉTÉ/VOLUMES

Président : **Gérard ROULLEAU**

## COMMISSION EXPERTISE JUDICIAIRE

Président : **Guillaume LLORCA**

## COMMISSION AFFAIRES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

Président : **Jean-François DALBIN**

## COMMISSION PROPRIÉTÉ DES PERSONNES PUBLIQUES

Président : **Xavier PRIGENT**

## COMMISSION AMÉNAGEMENT FONCIER

Président : **Philippe CACHOD**

## COMMISSION AGENDA 21

Président : **Michel GREUZAT**

## COMMISSION AMÉNAGEMENT DURABLE & INGÉNIERIE

Président : **Ambroise PIECHOWSKI**

---

**COMMISSION FONCIER**

Président : **Vincent BALP**

**COMMISSION FORMATION**

Président : **David NICOLAS**

**COMMISSION TECHNIQUES DE LA MESURE**

Président : **Bertrand CLERGEOT**

**COMMISSION RÈGLES DE L'ART**

Président : **Vincent GOUDARD**

**COMMISSION PERFORMANCE ÉCONOMIQUE**

Président : **Denis ATTENCIA**

**COMMISSION COMMUNICATION**

Président : **Xavier de GOUVILLE**

**COMMISSION EXERCICE PROFESSIONNEL**

Président : **Luc LANOY**

**COMMISSION SYSTÈME D'INFORMATION**

Président : **Claude SCHALLER**

**COMMISSION ÉGALITÉ ET DIVERSITÉ**

Président : **Florence AMPHOUX**

**COMMISSION D'INSTRUCTION**


Président : **Dominique CORNILLE**

# LA GOUVERNANCE

---

L'organisation de l'OGE reflète une volonté de prendre en compte les spécificités régionales tout en définissant des politiques et des directives nationales destinées à l'ensemble des professionnels.

Le bureau du Conseil supérieur est l'instance exécutive de l'Ordre. Il travaille en étroite collaboration avec l'ensemble du Conseil supérieur, composé de quatre membres élus et des dix-huit présidents des Conseils régionaux.

L'OGE compte également une structure permanente de 45  salariés répartis entre le siège parisien et les représentations régionales.

# LE BUREAU DU CONSEIL SUPÉRIEUR



**Jean-François  
DALBIN**  
Président du  
Conseil supérieur  
Membre élu



**Vincent  
SAINT-AUBIN**  
1<sup>er</sup> Vice-Président  
Membre élu



**Séverine  
VERNET**  
Vice-Présidente  
Membre élu



**Commissaire du  
gouvernement**  
**Daniel  
LABETOULLE**  
Conseiller d'État



**Luc LANOY**  
Vice-Président  
Membre élu  
Président du  
Conseil régional  
de Marseille



**Joseph  
PASCUAL**  
Trésorier  
Président du  
Conseil régional  
de Bordeaux



**Géraldine  
GIEN-LANCE**  
Secrétaire  
Membre élu

# LA GOUVERNANCE

---

## LES MEMBRES DU CONSEIL SUPÉRIEUR



**Denis  
ATTENCIA**

Président du  
Conseil régional  
de Rennes



**Stéphane  
CARDE**

Président du  
Conseil régional  
de Lyon



**Dominique  
CORNILLE**

Président du  
Conseil régional  
d'Amiens



**Yves  
DELAVIGNE**

Président du  
Conseil régional  
de Rouen



**Emmanuelle  
ONFRAY-  
CLAUSSE**

Présidente du  
Conseil régional des  
Antilles-Guyane



**Régis  
ORNILLON**

Président du  
Conseil régional  
d'Angers



**Laurence  
ORRIT-  
BLANQUER**

Présidente du  
Conseil régional  
de Montpellier



**Christian  
ROUAIX**

Président du  
Conseil régional  
de Toulouse





**Laurent  
FONTAINE**

Président du  
Conseil régional de  
Clermont-Ferrand



**Bruno  
FOUCHÉ**

Président du  
Conseil régional  
de Paris



**Thibaut  
GIRAUD**

Président du  
Conseil régional  
de Poitiers



**Véronique  
LAUBERAT-  
JAVOUHEY**

Présidente du  
Conseil régional  
de Dijon



**François  
ROUALET**

Président du  
Conseil régional  
de Nancy



**Guillemette  
ROULLIER**

Présidente du  
Conseil régional  
d'Orléans



**Claude  
SCHALLER**

Président du  
Conseil régional  
de Strasbourg



**Cyrille  
VEYLAND**

Président du  
Conseil régional  
de La Réunion-  
Mayotte

# L'ÉQUIPE DU SIÈGE

Les équipes permanentes de l'OGE se répartissent entre le siège situé à Paris et les Conseils régionaux. À Paris, nos locaux sont situés au 40, avenue Hoche dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement. Sous l'impulsion du Directeur Général, Hervé GRÉLARD, les responsabilités sont réparties en 5 pôles d'activité gérés par des responsables et/ou des chargés de mission.

Directeur Général  
Hervé GRÉLARD

Comité de direction  
Emmanuel ARTIGUE  
Alberto DA ROCHA  
Anne FANTUZZI  
Gaëlle GAILLARD

DIRECTION  
GÉNÉRALE

Chargé de mission  
Paul-Adrien BUF  
Assistant  
communication  
Georges RAMPON

PÔLE  
QUALITÉ ET  
DÉVELOPPEMENT

Responsable  
Anne FANTUZZI

PÔLE  
JURIDIQUE

Responsable  
Gaëlle GAILLARD  
Chargé de mission  
Sophonie L'ANGEVIN  
Assistante  
Sarah CHAIRI

PÔLE  
SYSTÈME  
D'INFORMATION

Responsable  
Emmanuel ARTIGUE  
Chargée de mission  
Déborah LÉVY

PÔLE AFFAIRES  
EUROPÉENNES ET  
INTERNATIONALES

Chargé de mission  
Florian  
LEBOURDAIS

PÔLE  
ADMINISTRATIF  
ET FINANCIER

Responsable  
Alberto DA ROCHA  
Assistante  
Secrétariat-Accueil  
Bérard GUNOT  
Assistante  
Comptable-Accueil  
Poste vacant

# LES SALARIÉS DES CONSEILS RÉGIONAUX

**Au sein des Conseils régionaux, des équipes polyvalentes sont mises en place.  
Ces équipes sont animées par :**

**Virginie BERNARD**, Conseil régional d'Amiens

**Anne-Joëlle MOREAU**, Conseil régional d'Angers

**Delphine MANTEROLA**, Conseil régional de Bordeaux

**Fabienne MUSSOTTE**, Conseil régional de Bordeaux

**Dominique DEGOUTTE**, Conseil régional de Clermont-Ferrand

**Cécile LAVOCAT**, Conseil régional de Dijon

**Alisson BARRELON**, Conseil régional de Lyon

**Lucie CARTERON**, Conseil régional de Lyon

**Nathalie MANECHEZ**, Conseil régional de Marseille

**Valérie TANGUY**, Conseil régional de Marseille

**Amélie FESTIVI**, Conseil régional de Montpellier

**Annie PORTIER**, Conseil régional de Montpellier

**Sabine DELANOUE**, Conseil régional de Nancy

**Christine MATHON**, Conseil régional d'Orléans

**Alexia BENSIMON**, Conseil régional de Paris

**Isabelle HADIDA**, Conseil régional de Paris

**Marcia TATNOU**, Conseil régional de Paris

**Martine GUICHARD**, Conseil régional de Poitiers

**Annette MONGERMONT**, Conseil régional de Rennes

**Alice PIEPLU**, Conseil régional de Rouen

**Martine WELSH**, Conseil régional de Strasbourg

**Roselyne CAMPAGNARO**, Conseil régional de Toulouse

**Françoise NAYARADOU**, Conseil régional des Antilles - Guyane

**Frédérique ALLES**, Conseil régional de La Réunion-Mayotte

## ORDRE DES GÉOMÈTRES-EXPERTS

40, avenue Hoche - 75008 PARIS

Tél : 01 53 83 88 00 - Fax : 01 45 61 14 07

[www.geometre-expert.fr](http://www.geometre-expert.fr)



**PEFC**

10-31-1240